

La médiatrice de l'éducation nationale veut « humaniser les approches »

En présentant, le 22 juin, son rapport 2009, intitulé « Humaniser les approches », la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Monique Sassier, a mis au premier plan deux recommandations : sur les bourses étudiantes et sur les dispositifs ayant trait à la santé des personnels. A propos des bourses étudiantes, le rapport recommande, pour leur attribution, « une prise en compte systématique des revenus de l'année civile précédente » et non, comme actuellement, un calcul fondé sur les revenus perçus deux ans auparavant. Cette mesure pourrait être facilitée par la généralisation des télédéclarations fiscales. La médiatrice souhaite également une « solution assurant un versement régulier » des mensualités, la quatrième mensualité arrivant actuellement « au mieux fin janvier en même temps que celle de février, ce qui met des étudiants en difficulté financière ». Le rapport recommande une meilleure information sur la prise en compte des revenus du foyer fiscal et une harmonisation des pra-

Monique Sassier a présenté, le 22 juin, son rapport annuel. Ce dernier préconise notamment d'améliorer l'attribution des bourses étudiantes et des progrès pour la santé des personnels.

tiques à ce sujet, qui peuvent varier d'un Crous à l'autre. La définition du foyer fiscal « est rendue complexe par les évolutions des recompositions familiales », a remarqué M^{me} Sassier. La question des bourses étudiantes, a-t-elle précisé, a été évoquée début juin avec la ministre de l'enseignement supérieur et va motiver la mise en place d'un « groupe de travail ». Parmi les réclamations présentées à la médiatrice par les usagers, le nombre de celles déposées par les étudiants est celui qui a connu, en 2009, la plus forte hausse (31% par rapport à 2008). Sur la santé des personnels, le rapport plaide pour que le ministère prévoie « un nombre suffisant d'emplois de reclassement » afin de permettre aux personnels malades de poursuivre leur carrière « en exerçant de nouvelles fonctions adaptées à leur situation de santé ». Il est également souhaité que soient créés « prochainement » des postes de médecin de prévention, le texte précisant que le chiffre de quatre-vingts serait « un seuil minimal ». Le rapport recommande aussi qu'un « fonctionnaire référent » suive, dans chaque

rectorat, les dossiers des personnels gravement malades afin d'assurer « un meilleur déroulement des procédures d'expertise et de décisions médicales ». A ce sujet, le rapport cite l'exemple d'un agent administratif radié pour invalidité avant que le service des pensions ne conteste le taux d'invalidité. « L'intéressé se retrouve alors sans aucune ressource et avec une somme importante à rembourser, compte tenu de l'effet rétroactif de la mesure. Mais personne dans les services concernés par cette décision ne s'en émeut », observe le rapport.

LE POINT AVEC ...

Daniel Bloch*

« Il existe sans doute des champs d'économies potentielles. Le primaire n'en est pas un. »

Dans votre ouvrage *Ecole et démocratie (Presses universitaires de Grenoble, 2010)*, vous évoquez le « désengagement » de l'éducation nationale. Pourquoi ?

Le navire éducation nationale fait du surplace. De 1985 à 1995, la proportion de bacheliers a doublé, et celle des jeunes sortant sans qualification a été réduite de moitié, parce qu'il y avait des objectifs « à l'an 2000 » : 80 % de jeunes au niveau du baccalauréat, et pas de sortants sans qualification. Et il y avait des outils pour y parvenir : la fin du palier d'orientation en fin de classe de 5^e et la création du bac professionnel. Mais, depuis 1992, les mesures se succèdent sans cohérence,

* Daniel Bloch a été recteur d'académie et président du haut comité éducation-économie au ministère de l'éducation nationale.

avec des préoccupations d'abord gestionnaires, souvent contre-productives. Il en résulte une légère détérioration des performances. Le programme PISA de l'OCDE établit qu'à 15 ans, près d'un quart de nos élèves ne sont pas au niveau.

L'une des principales réformes de l'année est celle du lycée. Qu'en pensez-vous ?

Elle ne répond en rien au principal enjeu, qui est d'élever le niveau de formation des jeunes. Comme l'affirme la Cour des comptes, les dispositifs d'aide individualisée s'empilent sans évaluation et sans cohérence, même si l'on ne peut affirmer qu'ils soient inutiles. Il aurait surtout fallu une réduction du nombre de séries et de spécialités, plutôt que de chercher de ■■■

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Le désaccord persiste autour du financement des manuels scolaires

« Les régions ne sont aucunement tenues par la loi de financer les manuels scolaires », a rappelé le ministre de l'éducation nationale, Luc Chatel, dans un communiqué daté du 18 juin, afin de répondre aux régions qui s'inquiètent de ne pas pouvoir assurer le coût du renouvellement des manuels des classes de 2^{de}. De son côté, François Bonneau, président de la commission éducation de l'Association des régions de France (ARF), insiste sur le fait que « les régions sont engagées depuis une dizaine d'années dans des politiques qui conduisent à la quasi-gratuité ou à la gratuité des manuels, pour éviter toute ■■■



L'ACTUALITÉ

■■■ *discrimination*. «Le budget devrait être doublé cette année si on veut maintenir la gratuité des manuels. Or ce n'est pas possible, compte tenu de la situation actuelle», déplore-t-il. Selon lui, le coût des nouveaux manuels s'élèverait à environ 235 euros par famille, «ce qui n'est pas tenable». Le ministère de l'éducation nationale a, quant à lui, rappelé que des dispositifs sont déjà mis en place pour le limiter (comme l'allocation de rentrée scolaire et les bourses du second degré). Face à ce refus de contribution directe de l'Etat, l'ARF, soutenue par les deux principales associations de parents d'élèves, la FCPE et la PEEP, demande un échelonnement sur deux ans de l'achat des manuels afin de permettre aux régions de couvrir la gratuité. «Il faut procéder en établissant des priorités : certains changements de programmes sont massifs et d'autres beaucoup plus légers», a déclaré François Bonneau.

Le Syndicat des inspecteurs d'académie critique les réformes en cours

Ce n'est pas la première fois cette année que le Syndicat des inspecteurs d'académie (SIA) manifeste son opposition aux réformes actuelles

engagées dans l'éducation nationale. Dans un communiqué du 16 juin, Robert Prosperini, secrétaire général, relaie l'inquiétude d'une partie de la profession (entre 30 % et 40 %, selon lui) face aux «risques de dégradation du service public d'éducation» : «Les instructions qui se succèdent donnent une image brouillonne de la gouvernance du ministère», écrit M. Prosperini. Le syndicat énumère plusieurs points de désaccord : la suppression des postes, l'augmentation des effectifs des classes, la fermeture des petits établissements ruraux, la non-scolarisation des enfants de moins de trois ans ; la réduction du temps de formation des enseignants... Dans ses courriers adressés au ministre de l'éducation nationale (le premier est daté du 25 janvier, le second du 2 avril), Robert Prosperini livre notamment son analyse très critique de la réforme de la formation des enseignants. Le SIA existe depuis 1993, mais c'est seulement depuis six mois qu'il s'exprime. «Nous avons estimé qu'il était normal de participer au débat sur un enjeu aussi important que celui de la formation des enseignants», explique M. Prosperini. *D'autant que, malgré notre loyauté, on ne peut défendre une réforme non défendable.* »

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ simples «rééquilibrages». Le lycée, en effet, fonctionne comme une ultracentrifugeuse sociale : il sépare les élèves entre types de séries et de spécialités, selon les milieux dont ils proviennent. Mais l'essentiel est ailleurs, et cet ailleurs n'est pas traité correctement. Il me semble, par exemple, que la première priorité est la question de la grande difficulté scolaire, qui ne peut être traitée efficacement que par la prévention. De nombreuses expériences ont été établies par exemple qu'en organisant dans la classe quelques séances en groupes de niveau, centrées sur l'apprentissage du langage, de la grande section de maternelle au CE1, on pouvait réduire par deux la proportion d'élèves en grande difficulté, et au-delà remettre en route l'ascenseur économique et social.

L'école primaire est-elle négligée ?

Notre pays se distingue par un mauvais taux d'encadrement à l'école primaire. Il existe sans doute des champs d'économies potentielles. Le premier degré n'en est pas un. La politique du ministère, qui encourage les académies à augmenter le nombre d'élèves par classe, est d'autant plus irréfutable que c'est là, au contraire, qu'il faut concentrer les moyens. Si nous avons sous-investi sur le primaire, nous avons surinvesti sur le lycée où le taux d'encadrement est l'un des meilleurs au monde. Ces moyens ont certes permis de diversifier les séries, spécialités et options offertes au bac. Mais cette diversité, comme je l'ai dit, est devenue un facteur de blocage de l'ascenseur social.

Faut-il accroître l'autonomie des établissements ?

Les études internationales montrent qu'il n'existe pas de lien évident entre l'autonomie des établissements et les résultats scolaires. Cela étant, personne ne peut nier l'«effet chef d'établissement». Là où se pose avec le plus d'acuité la question du pouvoir du chef d'établissement, c'est au primaire, où il n'y a même pas d'établissement. Les responsabilités pédagogiques relèvent des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés d'une circonscription étendue, avec souvent plusieurs centaines d'enseignants et de très nombreuses charges administratives à assurer. La question du «management pédagogique» de l'école primaire ne peut être plus longtemps ignorée.

Que penser de la «mastérisation» ?

La formation apportée par les IUFM était loin d'être ce qu'elle aurait dû être, faute à la fois d'une alimentation par des activités de recherche et d'une pratique suffisante du terrain. La mastérisation pouvait constituer un progrès, pour autant qu'elle se traduise par une formation universitaire professionnalisante, cohérente, sur deux ans. L'organisation des masters, où chacun peut entrer, mais où l'accès en deuxième année est limité, ainsi que les discontinuités liées au calendrier des concours, avec toutes les déstructurations qui en résultent, éclairent bien ce qui a été le vrai moteur de la réforme : contribuer à la politique de réduction du nombre d'emplois. Encore une occasion manquée.

UNIVERSITÉS

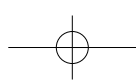
Un rapport sénatorial s'inquiète du coût d'un transfert du patrimoine immobilier de l'Etat aux universités

Dans un rapport à paraître intitulé «Autonomie immobilière des universités : gageure ou défi surmontable?», les sénateurs Philippe Adnot (non inscrit) et Jean-Léonce Dupont (Union centriste) se penchent sur le transfert du patrimoine immobilier de l'Etat aux établissements universitaires. Il s'agit d'une compétence optionnelle prévue par la loi LRU : pour l'heure, seules sept universités participent à un processus expérimental de «dévolution». Dans une note rendue publique le 23 juin, les deux rapporteurs estiment que «le passage d'un Etat propriétaire à des universités propriétaires constitue à la fois une nécessité et une opportunité» pour les établissements. MM. Adnot et Dupont rappellent que, sur les 18,7 millions de mètres carrés que constitue le patrimoine immobilier des universités, 15,3 millions sont propriété de l'Etat. Selon leurs informations, «35 % de ce patrimoine serait vétuste ou en mauvais état». Les rapporteurs estiment que «les moyens de l'Etat n'ont été ni suffisants ni alloués de manière optimale». Pour eux, «la dévolution doit être un levier de modernisation». Toutefois, ce processus aurait un coût difficilement supportable pour l'Etat, estimé par MM. Adnot et Dupont à «au moins 125 millions d'euros par an» supplémentaires. Les rapporteurs invitent à renforcer la capacité d'autofinancement des établissements, notamment par la rationalisation de leur parc immobilier. Ils prônent par ailleurs une clarification des modalités de dévolution, laquelle devra faire l'objet d'un suivi annuel.

GRANDES ÉCOLES

Les écoles de management invitées à revoir leur pédagogie après la crise

Les écoles de management, et tous les établissements du supérieur qui délivrent une formation dans cette discipline, sont invitées à tirer les leçons de la crise financière et économique déclenchée en 2008. Dans un rapport publié le 22 juin, la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (Fnege), l'Institut de l'entreprise et le Cercle de l'entreprise indiquent quels changements ces établissements doivent opérer dans leur pédagogie. «On ne peut pas les rendre responsables de la crise des subprimes, estime Bertrand Collomb, président d'honneur de l'Institut de l'entreprise, car l'aveuglement était collectif, mais il est vrai que les business schools n'ont pas manifesté la distance critique que l'on pouvait espérer par rapport à ce qui se passait.» Les auteurs du rapport demandent notamment de «favoriser l'esprit critique» dans la formation, lequel en effet «a fait cruellement défaut à certains opérateurs financiers durant la crise». Ils estiment qu'il faut également



« promouvoir la culture générale dans les enseignements » pour « reprendre de la distance avec le présent » et « retrouver la sagesse élémentaire » dont ont fait preuve « ceux qui s'en sont le mieux sortis ». Les écoles devraient en outre « repenser la formation des managers en matière de communication ». Enfin, il est demandé aux établissements de gestion d'accorder davantage de place à l'éthique. Michel Bon, président de la Fnege, a déploré que l'on confonde « de plus en plus légal et moral ». « Aujourd'hui, dit-il, on considère que "c'est légal, donc c'est moral". Or la légalité ne suffit pas. Lorsque nous étudions ces questions à l'époque où j'ai fait mes propres études, nous nous interrogeons également sur l'équité. Et on nous invitait à nous poser cette question : "Si ma famille venait à l'apprendre, en serais-je fier?" »

VIE ÉTUDIANTE

Les restrictions budgétaires menacent la progression des bourses Erasmus

La Commission européenne s'est félicitée, le 21 juin, de l'augmentation de 8,7% des bourses d'études allouées en 2008-2009, par rapport à l'année précédente, dans le cadre du programme d'échanges universitaires Erasmus. Ce sont donc quelque 200 000 étudiants européens qui ont bénéficié l'an dernier de bourses leur permettant d'effectuer une partie de leurs études ou un stage en entreprise dans un des pays de l'Union européenne. Toutefois, la Commission s'inquiète de la possibilité de voir cette progression stoppée par la crise économique qui pousse les gouvernements à procéder à des coupes budgétaires. « Il sera difficile de maintenir des taux de croissance similaires dans un avenir proche sans ressources supplémentaires », a averti la Commission. De fait, la hausse de 8,7% du nombre des boursiers Eras-

LES CHIFFRES

Classement Erasmus 2008-2009 des 5 établissements français...

... recevant le plus d'étudiants étrangers				... envoyant le plus d'étudiants à l'étranger			
Rang		Nom de l'établissement	Nombre d'étudiants	Rang		Nom de l'établissement	Nombre d'étudiants
Français	Européen			Français	Européen		
1	36	Univ. Paris-Sorbonne (Paris IV)	573	1	53	Univ. Nantes	464
2	52	Univ. Paris X-Nanterre	457	2	106	Univ. Bourgogne (Dijon)	330
3	63	Univ. Jean-Moulin (Lyon III)	444	3	107	Univ. Sciences et technologies de Lille	328
4	68	Sciences Po Paris	433	4	123	Univ. Rennes I	307
5	69	Univ. Panthéon-Sorbonne (Paris I)	428	5	125	Univ. Caen (Basse-Normandie)	305

Source : Commission européenne - 2010

mus est liée à une augmentation de 255 euros à 275 euros de la valeur mensuelle de cette allocation d'études. Elle correspond à une augmentation de 12% du budget alloué en 2008-2009 à la mobilité dans le cadre d'Erasmus. Ce sont surtout les stages en entreprise à l'étranger (50% d'augmentation) qui ont permis ce bond des bourses en 2008-2009. Depuis la création d'Erasmus, plus de deux millions d'étudiants européens ont profité de ce système. La destination la plus courue est l'Espagne (33 200 étudiants), suivie de la France (24 600) et de l'Allemagne (22 000). En revanche, c'est la France qui envoie le plus d'étudiants à l'étranger (28 300), suivie de l'Allemagne (27 900), puis de l'Espagne (27 400).

PARENTS D'ÉLÈVES

Remplacement: 132 recours de parents devant le tribunal administratif

Ils en avaient averti le ministre de l'éducation nationale en mars dernier, c'est désormais chose

BRÈVES

Orientation. Jean-Robert Pitte a été nommé délégué à l'information et à l'orientation en conseil des ministres, le 23 juin. Il sera chargé de mettre en place le service public de l'orientation. Géographe et ancien président de l'université Paris-IV Sorbonne, il a notamment écrit, en 2007, *Stop à l'arnaque du bac*. Dans une interview donnée au *Figaro*, le 15 juillet 2009, il estimait que le bac était « plutôt un diplôme de complaisance ». Une semaine auparavant, Luc Chatel, ministre de l'éducation, déclarait : « Les résultats du bac sont très bons. Je me réjouis que le bac continue de jouer son rôle : consacrer la fin des études secondaires et être une clé d'entrée dans le supérieur. »

Personnels. Un projet de décret, qui sera soumis au Conseil supérieur de l'éducation, le 1^{er} juillet, propose d'« élargir le vivier de recrutement pour permettre la nomination comme recteur de non-universitaires ayant exercé des fonctions de responsabilité au plus haut niveau de l'Etat ».

Université. Le décret sur les statuts du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sorbonne Universités, qui réunit les universités Panthéon-Assas (Paris-II), Paris-Sorbonne (Paris-IV) et l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), a été signé le 19 juin.

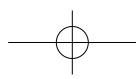
Mobilisation. Le collectif « L'éducation est notre avenir », qui regroupe les syndicats d'enseignants, la FCPE, les organisations étudiantes et lycéennes et des associations, entend organiser une « mobilisation vaste et unitaire dès la rentrée » pour « combattre la saignée » des suppressions de postes. Cette déclaration est intervenue le 21 juin, alors que « les premiers arbitrages pour le budget 2011 seront rendus à la fin du mois ».

L'ACTUALITÉ RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

Un lycée de Seine-Saint-Denis et la Maison de Radio France s'engagent pour l'égalité des chances

Un partenariat sera signé en septembre entre le lycée Suger de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) – actuellement en cours de labellisation « Lycée des métiers de l'image et du son » – et la Maison de Radio France. « Cette convention permet, d'une part, d'apporter des compétences supplémentaires aux élèves qui étudient dans la filière consacrée aux techniques du son. Mais le partenariat concerne aussi beaucoup d'autres métiers comme ceux du secteur tertiaire (accueil, secrétariat...), que l'on trouve aussi à Radio France », explique Violette Lecoq, proviseure du lycée. « C'est une véritable opportunité pour notre établissement. » La mise en place de stages de formation (trois élèves sont actuellement en stage pendant six semaines à Radio France) comme l'intervention des professionnels ont pour objectif de faciliter l'insertion des élèves sur le marché de l'emploi. Du côté de Radio France, on cherche avant tout à donner confiance aux jeunes : « Nous nous mettons à la disposition des élèves. Radio France est en quelque sorte une boîte à outils ouverte », explique Bertrand Vannier, conseiller éditorial auprès de la présidence. « Nous avons déjà beaucoup de programmes pour lutter contre l'exclusion, mais ces derniers ne fonctionnent pas toujours, car on cherche souvent à aider les étudiants à rattraper le train. Là, on ne veut pas attendre que les élèves se retrouvent devant une porte qu'ils n'arrivent pas à ouvrir, on intervient plus tôt », ajoute-t-il. La radio a envoyé une lettre à ses salariés pour présenter l'initiative et les inviter à être volontaires pour intervenir auprès des élèves.





L'ACTUALITÉ

■■■ faite. Le 18 juin, 132 familles de Seine-Saint-Denis ont déposé un recours contre le ministre au tribunal administratif de Montreuil pour protester contre les absences d'enseignants non remplacés au cours de l'année scolaire. La veille, douze d'entre elles ont rencontré l'inspecteur d'académie, qui leur a assuré que 2% « seulement » du service n'avaient pas été assurés cette année dans le département. « Cela représente tout de même 150 classes de primaire fermées chaque jour, faute de remplaçants », traduit Laure Watrin, parent d'élèves. L'inspecteur d'académie a rappelé les particularités du per-

sonnel enseignant de Seine-Saint-Denis, jeune et féminisé. Le taux de congés maternité aurait augmenté de 56% par rapport à l'an dernier. « Face à ces conditions exceptionnelles, l'Etat aurait dû ouvrir une centaine de postes supplémentaires », estime Daniel Garault, parent d'élève à l'initiative du mouvement. Le 10 mars dernier, le ministre Luc Chatel avait annoncé un « plan d'urgence » national prévoyant notamment le recours à des étudiants ou à des retraités (voir La Lettre n°660), ce qui est, pour les parents d'élèves du département, ni satisfaisant sur le plan qualitatif ni efficace quantitativement. Par leur action, ils souhaitent que l'éducation nationale « reconnaisse ses torts ». « Cette année, la réparation est symbolique [1 euro par jour d'absence non remplacée]. Si le problème se reproduit l'an prochain, le mouvement sera plus large et les réparations substantielles », avertit M. Garault. Selon Patrick Roulette, l'un des trois avocats engagés auprès de la FCPE 93 à titre bénévole, quelques recours ont déjà été déposés dans le passé pour « manquements de l'Etat à son obligation d'assurer un enseignement continu et de qualité ». Dans la plupart des cas, l'Etat a été condamné. « Il se peut que des recours soient déposés par d'autres villes », rapporte M. Roulette. Les FCPE départementales et la FCPE nationale regardent notre démarche. »

qui sont amenées à « évoluer » dans le cadre de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle du 24 novembre 2009 et la réforme du lycée (voir La Lettre n°668). Le SNES déplore toujours que « le cœur du métier soit décentré de la formation initiale vers le public adulte » via la participation des COP au service dématérialisé (Monorientationenligne.fr) et aux plates-formes téléphoniques. Le SGEN-CFDT, en revanche, note des « avancées notables » : alors que les syndicats s'inquiétaient du fait que les COP pourraient n'intervenir qu'auprès des « publics à besoins particuliers » (handicapés, nouveaux arrivants, classes relais, etc.), le nouveau texte précise que cette priorité « n'est pas exclusive des demandes d'autres élèves ». Autre « avancée », selon le SGEN, la référence aux centres d'information et d'orientation et à leurs directeurs, grands absents des premières propositions. Le syndicat déplore toutefois que « la place de l'Onisep ne soit pas spécifiée ». Leurs personnels sont également amenés à intégrer les plates-formes multimédias. « C'est l'existence même de l'Onisep qui est menacée », affirme la FSU dans un communiqué du 17 juin.

L'AGENDA

■ **Les 8 et 9 juillet** : 7^e université d'été de Prisme, organisée par le réseau Promotion des initiatives sociales en milieu éducatif, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Rens. : www.prisme-asso.org

■ **Du 23 au 25 septembre** : colloque, « Ecole thématique, mesure et modélisation des apprentissages scolaires », organisé par l'université de Bourgogne, à Dijon.

Rens. : <http://ired.u-bourgogne.fr>

■ **Le 6 octobre** : 8^e forum de la visite scolaire, « Pour organiser en un seul jour les sorties scolaires de toute l'année », organisé par Universcience, à Paris.

Rens. : www.universcience.fr

www.lalettrededeleducation.fr

Retrouvez sur notre site notre agenda en ligne et en accès libre.

La Lettre de l'éducation interrompt sa publication pendant les vacances d'été. Prochain numéro le 30 août 2010.

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,
B 1210, 60732 Sainte Geneviève Cedex
France métropolitaine : 0 825 000 778 (0,15 € la min),
DOM-TOM et étranger : 33 (0)3 44 31 80 48

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)

Directeur de la publication : **Eric Fottorino**

Imprimerie SENPQ
35, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin

Commission paritaire des journaux et publications :
n° 1111 I 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Tél. : 01-57-28-38-22 ou 33. Fax : 01-57-28-38-12.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr

Responsable éditorial : **Philippe Jacqué**.
Rédaction : **Pôle éducation du Monde**.
Réalisation : **Service production du Monde**.
Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.

ORIENTATION

Les professionnels de l'orientation s'interrogent sur le devenir de leurs missions

« Le cabinet du ministre a confirmé sa volonté de modifier le décret statutaire » des conseillers d'orientation-psychologues (COP). C'est ce que condamne le SNES-FSU, dans un communiqué du 22 juin. Le 18, le ministère de l'éducation nationale a soumis aux organisations syndicales un deuxième document de travail, après celui du 5 mai, portant sur les missions des COP

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

■ Programmes d'enseignement de langues régionales au collège (arrêté, JO du 22 juin).

■ Le certificat de compétences en langues et le certificat informatique et Internet sont exigés des candidats ayant subi avec succès les concours enseignants, à compter de la session 2011 (arrêté, JO du 18 juin).

■ Création des spécialités « logistique », « transport » et « accueil, relation clients et usagers » du baccalauréat professionnel (arrêtés, JO du 18 juin).

■ Modifications au décret du 12 janvier 1990 instituant une prime attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur (décret, JO du 18 juin).

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :
La lettre de l'éducation, service abonnements, B 1210, 60732 Sainte Geneviève Cedex.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »

POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit

au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2010